

Nomination de la Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Éducation, notamment son article L 712-2 ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021, notamment son article 13 ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Madame Claudya PARIZE, Maître de Conférences, est désignée Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université des Antilles.

Article 2

Conformément à sa lettre de mission, **Madame Claudya PARIZE** est chargée de la mise en œuvre d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Il s'agit notamment d'œuvrer pour l'égalité des carrières, la mixité des formations, la lutte contre les stéréotypes de sexe, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'accueil de la diversité, l'amélioration de la qualité de vie au travail. En lien avec la DOSIP, elle œuvre également à l'amélioration des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants en situation d'handicap. Enfin, elle propose au président de l'université des actions en matière de gestion environnementale (tri des déchets, transition énergétique, soutien à la biodiversité, etc.). Elle remet au président de l'université un rapport d'activité annuel.

Article 3

La mission de **Madame Claudya PARIZE** prend effet à compter du 4 mars 2022 pour une période de trois ans. Après présentation d'un bilan, la mission pourra être renouvelée jusqu'à la fin du mandat du Président.

Article 4

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 3 mars 2022

Le Président de l'Université



Pr. Michel GEOFFROY